

Respecter vos dernières volontés, c'est notre métier.

VOUS souhaitez régler vos funérailles à l'avance, les compagnies d'assurances peuvent vous établir un devis approximatif mais seuls notre savoir-faire et notre expérience vous assurent de la prise en charge de vos volontés. Passez toujours par une entreprise de pompes funèbres, membre de l'Union Royale des Entrepreneurs de Pompes Funèbres Namur-Luxembourg, afin d'obtenir un devis précis respectant vos dernières volontés et votre budget.

Plus d'informations: www.funebra.be

Seules les entreprises de pompes funèbres membres de l'UREPFNL sont soumises à un code de déontologie et une charte de qualité, ce qui vous garantit sérieux et professionnalisme.

Les entreprises suivantes sont membres de l'UREPFNL:

- AGLAVE • NISMES
- BODSON • BOUGE
- BURG • ATHUS
- CALS THIERRY • COUTISSE
- COLLES & DOMINICY • ARLON
- DRAUX-OGER • MARBEHAN
- EVRARD • MOUSTIER-SUR-SAMBRE
- GÉRARD & FILS • PALISEUL
- GIERENS • BASTOGNE
- HÉBETTE-DAXHELET • HAVELANGE
- HECK • LA ROCHE-EN-ARDENNE
- JEXANA • GOUVY
- LATOUR • LANEFFE
- LÉONARD-LEMAÎTRE
• VAUX-SUR-SÛRE
- LERICHE-GRANDJEAN
• AMBERLOUP
- LIBAUX • GEMBOUX
- MARION • BIOUL
- MASSAUX • SAINT-SERVAIS
- MATHOT ROBERT • CELLES
- MILQUET-PESSLEUX • FALISOLLE
- PESSLEUX • BOIS-DE-VILLERS
- PHILIPPART CÉDRIC • TONGRINNE
- RENARD BRUNO • FLORENNES
- ROGER • BEAURAING
- SEILLIER • CINEY
- WILLEMS-LEROY • DINANT

